



Paillade Mosson Goulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : apmcv@club-internet.fr

Montpellier le 15 novembre 2007

A Monsieur le Commissaire Enquêteur

OBJET :

Demande d'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau :

Projet de ligne de tramway : ligne n°3 et extension ligne 1.

Observations déposées lors de l'enquête publique en mairie de Juvignac

Monsieur,

Nous vous faisons part de nos observations quant aux incidences sur l'environnement du projet de ligne n° 3, et extension de la ligne n°1.

Rappel des aménagements projetés.

Sur l'ensemble de cette ligne de tramway (Pérols – Juvignac), 27 stations nouvelles seront créées. Ces infrastructures vont générer une nouvelle surface totale imperméabilisée de 5,4 hectares au total.

Sur le secteur de la Mosson –Juvignac, ce tronçon de ligne n°3 franchit le lit de la Mosson qui est un espace naturel sensible, et est également classé en zone inondable (zone rouge du **PPRi**).

Un certain nombre de mesures correctives prévues au projet (réalisation d'un parking par un décaissement de 400 m³) sont destinées à annuler l'impact hydraulique du remblaiement (400 m³) pratiqué en zone inondable pour l'implantation en rive gauche, de la pile du nouveau pont.

L'impact hydraulique du nouveau pont de franchissement de la Mosson, en période de crue se traduirait seulement par un exhaussement de 4 cm du niveau des eaux, ce remous s'amenuisant sur une longueur de 200 m en amont.

Nous formulerons les observations suivantes

Le dossier est bien argumenté au plan hydraulique. Cependant, il présente quelques lacunes :

Cette augmentation de niveau de 4 cm viendra se cumuler à l'exhaussement des eaux dû à la réduction de la zone d'expansion de crue au niveau du stade de la Mosson par la mise en place de portes étanches pour le stade et pour le gymnase.

Cette mise en place étant récente, il est important de l'identifier dans la prise en compte du risque d'inondation par cumul d'impact.

Le volume d'eaux d'inondation soustrait par le confinement du stade générera une élévation des eaux sur les parcelles environnantes.

Pour mémoire, signalons les constructions récentes et à venir de lotissements sur le secteur de Fontcaude, qui vont augmenter de façon significative l'imperméabilisation du bassin versant de la Mosson et le ruissellement urbain, compte tenu du fait que le bassin de rétention se situe **dans** la zone d'expansion de crue.

Le dossier est discret sur le fonctionnement hydraulique du bassin de la Mosson et précise simplement la côte de la crue centennale (35. 24 NGF) .

Gestion des bassins de rétention des eaux de ruissellement :

Sur le secteur de Juvignac – Mosson, des bassins de rétention d'eau pluviale d'une capacité totale supérieure à 3400 m³ seront créés.

Le flux de pollution engendré par les eaux de ruissellement urbain n'est pas négligeable, puisqu'il est précisé page 73 du dossier (demande d'autorisation loi sur l'eau) que 1 hectare de surface imperméabilisée engendre chaque année 665 kg de matières en suspension et 630 kg de demande chimique en oxygène avec dépôt de métaux lourds (Pb, Zn, ...).

La quantité de matières décantées produites annuellement, leur destination et la périodicité d'enlèvement ne sont pas précisées au dossier, qui devrait être complété dans ce sens.

Etude du milieu aquatique (qualité des eaux et des populations de poissons).

Les résultats d'analyses bactériologiques du Lez sont récentes (analyses réalisées en 2006 par la CAM).

Par contre, les analyses physico-chimiques complètes du Lez et de la Mosson sont plus anciennes et datent de 2002.

Il est surprenant que l'étude de l'état initial ne se réfère pas à des analyses plus récentes du Réseau National de Bassin qui est échantillonné chaque année.

De plus, rappelons qu'une étude détaillée de la qualité des eaux de plusieurs petits fleuves côtiers dont le Lez et la Mosson, a été réalisée par le Conseil Général de l'Hérault en mars 2006 et à laquelle il n'est fait nullement allusion.

Concernant la qualité piscicole (pièce G , page 121), les données sont encore plus obsolètes et datent de 1996, alors que chaque année une station du Lez (point RNB) est inventoriée à Lattes.

Les résultats des inventaires ichtyologiques réalisés par le Conseil Supérieur de la Pêche (devenu ONEMA) sont consultables sur internet à « *image.eaufrance.fr* », Cf notamment Lez et Mosson.

La partie du dossier relative à la qualité physico chimique et hydrobiologique du milieu aquatique devra donc être actualisée.

Traitement de la ripisylve

Les rives de la Mosson au niveau de l'emprise des travaux du nouveau pont seront reboisées et le traitement de la ripisylve repris dans le cadre de la réalisation du Plan de Gestion de la Mosson. Des désembâclements sont également prévus.

Notons que la rive gauche est une digue dont la base est débroussaillée régulièrement, le boisement linéaire est de densité moyenne et de faible profondeur. La rive droite est un boisement ancien non embroussaillé, considéré comme un biotope remarquable (cf étude d'entretien de la rivière Mosson ENGREF 1997), doté d'espèces particulières, qui nécessite un traitement particulier (enlèvement des arbres morts, éclaircissement par coupe sélective de quelques arbres malades, réduction du nombre d'individus de la strate basse).

Ces travaux de restauration et gestion des boisements seront pilotés par le SAGE Lez Mosson. ***L'association Paillade Mosson –Coulée Verte, qui possède vingt ans d'expérience en la matière et a réalisé des chantiers d'entretien de la ripisylve, demande à être associée à la programmation et au suivi de ces travaux afin de veiller à la qualité de l'entretien qui sera effectué et la prise en compte des particularités des boisements.***

Passage sous le pont

Afin d'anticiper la poursuite du linéaire de chemin (GR), la déviation de Juvignac (N 109) avait, à notre demande, aménagé un passage piétonnier sous le pont enjambant la Mosson. La mairie de Montpellier envisage depuis longtemps d'aménager un passage sous celui de la route de Lodève. De plus, la CAM, en tant que gestionnaire du site de Bonnier de la Mosson, ouvre ce site au public et notamment aux écoles.

Par souci de sécurité, il est indispensable de prévoir un accès sécurisé (sous les ponts et non en traversant la route de Lodève où circulent des véhicules). Nous demandons expressément un aménagement en ce sens.

Présence d'explosifs

Le bois de Caunelle a servi d'entrepôt d'explosifs lors de la dernière guerre. Ce site n'a pas été entièrement purgé. Régulièrement, des gamins en visite repartent avec des trophées dangereux.

Nous attirons votre attention sur le danger présenté par la présence potentielle d'explosifs lors des travaux.

Moyennant la prise en compte des clauses de réserves citées, et en particulier l'aménagement d'un passage piétonnier sous le pont en rive gauche, nous donnons un avis favorable à cette demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour le bureau de l'association
Bernard REYNIER